

La convocation a été adressée individuellement le 11 mars 2016 à chaque Membre du Conseil d'Administration pour la réunion du 21 mars 2016.

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 21 mars 2016

L'an deux mil seize, le vingt et un mars, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Aixe-sur-Vienne, dûment convoqué, s'est réuni au Centre culturel Jacques Prévert d'Aixe-sur-Vienne, sous la présidence de René ARNAUD.

Présents : René ARNAUD, Martine CELAS, Christian CELERIER, Marie-Claire SELLAS, Annie LABRACHERIE, Marie-Agnès TREILLARD, Gisèle MOREAU, Michèle SANSONNET, Christine TREILLARD, Raphaëlle VIGNERAS, Jean-Pierre BRUNET, Gérard BOYER.

Absentes excusées : Marie-Noëlle DUMOND, Monique LEGOFF, Régine CHEDAL, Janine MASLE.

☞ Martine CELAS procède à l'appel des membres du Conseil d'Administration et demande si aucune remarque n'est à formuler quant au dernier compte-rendu. Celui-ci est donc adopté.

☞ Laetitia DEPARDIEU informe le Conseil d'Administration de la démission officielle de Séverine ROGER-LEBRUN, représentante de l'UDAF 87, en date du 15 mars 2016, date de réception d'un mail le confirmant, aucune trace écrite n'ayant été reçu auparavant. Une procédure de remplacement est donc en cours tout en sachant que le représentant de l'UDAF est un membre obligatoire et que l'UDAF 87 est dans l'impossibilité de proposer un autre candidat. Dans ce cas, le CCAS peut faire appel à une autre personne qualifiée (personne ayant une expertise de l'action sociale sur le territoire). En attendant, le Conseil d'Administration peut se réunir malgré ce siège vacant sans risque d'invalidation des décisions. Un arrêté du Maire sera pris pour désigner officiellement le nouvel administrateur.

René ARNAUD précise qu'il a contacté la FNATH et qu'il est en attente d'une réponse.

Michèle SANSONNET indique qu'une représentante de l'AEPAPE 87, association tutélaire, est également présente sur une commune voisine.

☞ Dominique DELAGE, Directrice Générale des Services de la Mairie d'Aixe-sur-Vienne, présente, au Conseil d'Administration, les différentes délibérations à prendre concernant le budget du CCAS.

- Présentation du compte de gestion 2015 : validé par *délibération n°2016/13*.
- Présentation du compte administratif 2015 : validé par *délibération n°2016/14*.

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT DE CLOTURE	SOLDE CUMULE
Budget de fonctionnement général	222 398,74 €	213 730,75 €	- 8 667,99 €	+ 7 158,48
Budget Action Sociale	71 830,85 €	60 922,16 €	- 10 908,09€	+ 4 917,78€
Budget Repas à Domicile	150 567,89 €	152 808,59 €	+ 2 240,70 €	+ 2 240,70 €

- Présentation de l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015 : validé par *délibération n°2016/15*.

- Présentation du budget prévisionnel 2016 : validé par *délibération n°2016/16*.

	DEPENSES	RECETTES
Budget de fonctionnement général	221 464,48	221 464,48 €
Budget Action Sociale	61 417,78 €	61 417,78 €
Budget Repas à Domicile	160 046,70 €	160 046,70 €

Concernant le budget 2016 et plus particulièrement du volet action sociale, la baisse correspond à la baisse des charges salariales en lien avec l'arrivée de Laetitia DEPARDIEU en remplacement de Véronique CHATARD.

Le budget Portage de Repas à Domicile a été établi sur la base de 16 500 repas.

☞ Le Conseil d'Administration vote la subvention 2016 pour la Mission Locale Rurale d'un montant de 5 559,36 € (0.96 €/habitant) : *délibération n°2016/17*.

☞ Le Conseil d'Administration vote la subvention 2016 pour l'U.N.C.C.A.S. d'un montant de 268,89€ : *délibération n°2016/18*.

☞ Laetitia DEPARDIEU présente le suivi du budget « Aides d'urgence » et « Aides préventives ». A ce jour :

- 17,24% ont été dépensés pour des Aides d'urgence (équivalent à 2015 à la même date)
- 15,75% du budget « Aides préventives » ont été attribués (dépenses inférieures à 2015 à la même date).

☞ Laetitia DEPARDIEU présente les dossiers de demande d'aide :

N° dossier	QF	DEMANDE	AVIS	AIDE ACCORDEE
1/21.03.2016 Délibération 2016/19	0	Domiciliation	Rejet	<i>Lien insuffisant avec la commune</i>
2/21.03.2016 Délibération 2016/20	613	Aide préventive ALSH	Ajournement	<i>Le CA souhaite plus d'éléments pour prendre sa décision</i>
3/21.03.2016 Délibération 2016/21	654	200€ pour impayé ENGIE	Favorable	<i>200€ versés à ENGIE</i>

☞ Laetitia DEPARDIEU présente le coût du repas des aînés 2016 qui affiche un montant de 31€49 par personne soit + 14% par rapport à 2015 malgré une diminution du nombre de participant (-14%). Le Conseil d'administration décide d'opérer une augmentation à partir de l'exercice 2017, ce qui portera le prix du repas à 30€ (28€ jusqu'en 2016) pour les personnes n'ayant pas l'âge requis de

70 ans, les personnes n'habitant pas la commune d'Aixe-sur-Vienne et les membres du Conseil Municipal d'Aixe-sur-Vienne : *délibération n°2016/22*